

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130118-2013\_B019-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2013  
Date de réception préfecture : 23/01/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JANVIER 2013  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

**2013\_B019**

**OBJET : Interventions économiques - Attribution de subvention aux associations à caractère économique- Versement du solde de la subvention 2011 à l'association EA ECO ENTREPRISES pour un montant de 6 000 €**

Le 18 janvier 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 janvier 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence –BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset –CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet –DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon –GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes –RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – CHARDON Robert, vice-président, Venelles donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguielles donne pouvoir à PELLENC Roger – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles donne pouvoir à LAGIER Michel – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à SUSINI Jules- LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles donne pouvoir à BUCCI Dominique –

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance –

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 18 JANVIER 2013**

Rapporteur : Roger PELLENC

**Thématique : Développement Economique – Interventions Economiques**

**Objet : Attribution de subvention aux associations à caractère économique -  
Versement du solde de la subvention 2011 à l'association EA ECO  
ENTREPRISES  
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le versement, sur justification de dépenses, du solde d'un montant de 6 000 €, pour une subvention accordée au titre de l'année 2011 à l'association EA ECO ENTREPRISES

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté du Pays d'Aix soutient les associations mettant en place des actions à caractère économique. Des subventions ont ainsi été versées à des associations agissant en faveur de la création et du développement d'entreprises, de l'innovation ou qui participent à la qualité de leur installation sur notre territoire à travers des actions d'animation de zones d'activités.

Or, les subventions supérieures à 10 000 € font l'objet de deux versements : un acompte de 70 % après retour du contrôle de légalité de la délibération d'attribution et le solde sur production de rapports qualitatifs et financiers, calculé au prorata de ce qui a été réalisé.

Si la plupart des associations concernées peuvent remplir cette condition avant la clôture des comptes de l'exercice en cours, quelques unes ne sont pas en mesure de le faire et nous font parvenir les éléments demandés ultérieurement. L'association EA ECO ENTREPRISES vient de nous adresser ses comptes annuels validés en assemblée générale.

Le rattachement comptable n'étant pas autorisé pour les dépenses de la ligne de crédit dédiée aux subventions, l'objet de ce rapport est de vous demander l'autorisation de verser, au titre du budget 2013, le solde calculé au vu des documents budgétaires fournis par l'association EA ECO ENTREPRISES

<b>ASSOCIATION EA ECO ENTREPRISES – N° GU : 2011 - 496 –TIERS N° 104459</b>	
N° DE LA DELIBERATION 2011	2011-B305
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011 EN €	20 000 €
BUDGET PREVISIONNEL EN €	351 974€
% SUBVENTION /BUDGET PREVISIONNEL	5,68 %
ACOMPTE VERSE EN €	14 000 €
SOLDE INITIALEMENT PREVU EN €	6 000 €
MONTANT DES DEPENSES REALISEES EN €	788 918 €
MONTANT DU SOLDE A VERSER EN €	6 000 €

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003, mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A143 du 29 juillet 2009 donnant délégations d'attributions au Bureau,

VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU la délibération 2011-B305 du Bureau Communautaire du 21 juillet 2011 accordant une subvention de 20 000 € à l'association EA ECO ENTREPRISES, VU les documents financiers fournis par l'association,

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement du solde de la subvention votée en 2011 à l'association EA ECO ENTREPRISES de **6 000 euros** ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les pièces relatives au versement du solde ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3A-90-6574 du budget 2013 qui présente les disponibilités nécessaires.



**OBJET : Interventions économiques - Attribution de subvention aux associations à caractère économique-  
Versement du solde de la subvention 2011 à l'association EA ECO ENTREPRISES pour un montant de 6 000  
€**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**22 JAN. 2013**